

encore pris possession. Ces jeunes gens, disent en outre : Nous avons droit de voter à l'élection des députés fédéraux, parce que s'il s'élève des troubles dans quelque partie du pays, c'est nous qui sommes censés prendre les armes et supporter la fatigue des batailles ; et ils citent la rébellion de 1885, provoquée par la mauvaise administration du présent gouvernement, par la négligence de ses devoirs à l'égard des Métis du Nord-Ouest, puis ils demandent : Lorsque cette rébellion éclata, quels sont ceux qui ont quitté leurs terres, leurs ateliers et leurs écoles pour livrer les combats du Canada dans le Nord-Ouest, et rendre au pays la paix dont nous jouissons aujourd'hui ? Si, disent-ils, le gouvernement peut faire la guerre et nous forcer à livrer ses combats, nous demandons le droit de prendre part à l'élection de ceux qui devront aller représenter nos intérêts au parlement.

Ils disent aussi, et avec beaucoup de raison, car c'est une question importante : Donnez-nous une chance, au début même de notre virilité, de prendre part à la gestion des affaires du pays, et par ce moyen, vous cultiverez parmi nous un esprit national, mais si vous nous refusez ce que les Etats-Unis accordent à leurs jeunes gens, nous émigrerons comme l'ont fait beaucoup d'autres, dans ce pays où nous jouirons de tous les privilèges du citoyen, et où nous pourrions participer à la direction des destinées du pays dont nous développons la richesse et la force. Refusez aux jeunes Canadiens les privilèges que leur accordent d'autres pays, et ils émigreront certainement, comme plusieurs l'ont fait.

L'honorable secrétaire d'Etat dit qu'il n'est pas nécessaire de reviser ces listes tous les ans, et il nous a cité comme exemple sa propre province, où, dit-il, il se produit très peu de changements, et où les listes peuvent servir plusieurs années sans être changées. Qu'il me permette de lui citer un fait à l'encontre de son assertion. Un journal de sa province, appelé *La Justice*, a déclaré que, pendant l'élection de Rimouski, on a constaté que 350 chefs de famille, qui étaient inscrits sur les listes de 1886, étaient partis, non pas pour aller s'établir dans d'autres régions de la province, mais pour les Etats-Unis, où ils jouissent des privilèges que le Bas-Canada refuse à ses jeunes gens. Dans la petite paroisse de Saint-Mathieu, sur 200 électeurs inscrits sur la liste, 48 avaient émigré aux Etats-Unis depuis 1886, ce qui prouve d'une manière concluante que la population du Bas-Canada se déplace, et comme les nouveaux arrivés ne sont pas inscrits sur les listes, celles-ci sont très inexactes.

Une autre raison que j'apporterai en faveur de l'abrogation de l'acte, c'est l'embarras qui en résulte. Comme le savent tous ceux qui sont un peu au courant de son opération, il nécessite un mécanisme considérable.

Il faut des reviseurs, des greffiers, des huissiers, des avocats, et je ne sais combien d'autres fonctionnaires pour reviser ces listes ; et je demanderai sérieusement aux députés conservateurs qui se sont occupés de la revision, si elle n'est pas très dispendieuse pour le public, de même que pour le gouvernement. Il nous faut payer des honoraires d'avocats, des frais de greffiers, d'appellants, et de témoins, faire signifier des assignations, payer le port et l'enregistrement de lettres, et faire plusieurs autres dépenses qui pèsent lourdement sur ceux qui s'intéressent à la revision ; et si l'on ajoute ces dépenses à celles que fait de son côté le gouverneur M. MACDONALD (Huron).

ment, on voit que cet acte est un rouage dispendieux et sans aucune nécessité. Nous nous sommes servis des autres listes pendant dix-sept longues années. A-t-on demandé, dans quelque partie du pays, une nouvelle méthode ? Non. Les députés ont-ils montré au gouvernement la nécessité d'établir un cens électoral fédéral ? Pas du tout. Y a-t-il eu des assemblées publiques, et a-t-on passé des résolutions en faveur d'un changement ? Non. Est-il venu à Ottawa des délégations pour voir les ministres à ce sujet ? Non. Le peuple n'a rien fait dans ce sens. Chaque comté et chaque province, conservateurs et réformistes, étaient parfaitement satisfaits du mode suivi durant ces dix-sept années. Je prétends donc que cet acte, absolument inutile, devrait être abrogé.

Une autre bonne raison pour l'abroger, raison très importante, c'est le coût de son application. J'ai parcouru attentivement le rapport de l'auditeur général, et après avoir additionné avec soin les divers articles, j'ai constaté que la première liste avait coûté \$492,625. Laissez-moi vous donner quelques chiffres, relativement aux dépenses que cette loi a occasionnées dans mon comté, et si chaque député voulait en faire autant, nous pourrions mieux dire quel en a été le coût total. Dans notre comté, d'après les rapports du gouvernement, la première revision nous a coûté \$8,064.

Si l'on ajoute à cela \$7,000 pour la deuxième revision, on arrive à la somme de \$15,064 pour les deux revisions, ce qui, avec les dépenses faites par les deux partis devant les diverses cours, forme au moins \$18,000, qui ont été dépensés dans un seul comté divisé en trois circonscriptions. D'après la population de mon comté, cela représenterait pas moins de 27 centins pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant de mon comté, pour les deux revisions, et il n'y a eu qu'une seule élection dans l'intervalle ; de sorte que cela a coûté \$1.19 pour chaque électeur inscrit sur la liste, le nombre des électeurs étant de 15,363. Cela a coûté \$1.61 par électeur qui a inscrit son vote à la dernière élection, leur nombre étant de 11,229. Si cette méthode n'est pas dispendieuse, j'aimerais qu'on m'en expliquât la raison ; je demanderais aux honorables députés de la droite, indépendamment de leurs préférences politiques, indépendamment des intérêts qu'ils ont ici, mais dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de leurs commettants, dans leur intérêt individuel, si ce n'est pas là imposer à la population du pays de trop fortes dépenses pour une loi absolument inutile pour l'administration de la chose publique. Ces dépenses représentent un impôt de \$2.30 sur chaque ferme du comté de Huron, et, comme ce comté est en grande partie un comté agricole, on peut dire que cela équivaut à une taxe d'au moins \$2 sur chaque cultivateur.

J'éprouve presque du regret de ce que mes amis aient combattu aussi courageusement qu'ils l'ont fait en 1885, alors qu'ils sont restés ici nuit et jour, pendant six ou sept semaines, luttant dans l'intérêt du pays avec une force et, le dirai-je ? une valeur qui n'a jamais été surpassée. S'ils avaient permis que ce bill monstrueux fût adopté comme il avait été d'abord présenté, je crois que les représentants du peuple l'auraient abrogé avant aujourd'hui. Mais, travaillant dans les intérêts du pays, ils lui ont donné une loi meilleure et plus acceptable que s'ils n'avaient pas réussi dans leur opposition. Aujourd'hui, le secrétaire d'Etat a admis que la lutte de la gauche, à cette époque, avait épuré et amé-